



Commune de Pierrerue

BULLETIN OFFICIEL D'INFORMATION RENTRÉE 2021

LE MOT DU MAIRE

L'année 2020 s'est déroulée d'une façon très particulière, et 2021 s'annonce déjà comme une année pas comme les autres...

Malgré cela, des chantiers sont lancés (toiture de la chapelle, station d'épuration) ou vont l'être à l'automne (canalisation de la fontaine), la partie technique de l'adressage est désormais achevée : nous allons faire réaliser les plaques de rue et les numéros, puis les mettre en place. Dès que nous aurons obtenu les modèles des fournisseurs, nous proposerons aux habitants de se prononcer sur le choix des plaques.

Comme chacun peut le subir dans sa vie familiale, la commune rencontre parfois des imprévus. Cela a été le cas dans le cadre de la nécessité du renforcement du plafond de l'école. Nous avons dû réagir très rapidement afin de pouvoir faire réaliser ces « lourds » travaux durant la période estivale, afin que les locaux soient disponibles pour nos enfants à la rentrée. Cela a été rendu possible grâce à la mobilisation des élus, du personnel administratif et des entreprises qui ont répondu favorablement à nos demandes en cette période de congés...

Tout ce travail réalisé avec mon équipe municipale prend du temps. Certains peuvent trouver que nous n'allons pas suffisamment vite. Je me plais à rappeler régulièrement que pour une collectivité, un projet rapide c'est 3 ans, un projet « lourd » 5 ans. De plus, nous n'engageons jamais la réalisation de projets conséquents sans avoir recherché des financements afin d'éviter d'endetter la commune. Certains projets peuvent malheureusement rester à l'état de « projet » s'ils ne sont pas aidés par des subventions suffisantes.

DIDIER DERUPTY

LE RÔLE DU MAIRE DANS LA GESTION DE L'URBANISME

Il est parfois difficile de mesurer le rôle du maire au sein d'une équipe municipale. Le maire, de par sa fonction, a des obligations vis-à-vis de la loi. Il convient de rappeler que le maire est le garant du respect de la réglementation sur le territoire de sa commune. C'est la raison pour laquelle, c'est lui qui, dans les dossiers de contentieux, engage les défenses au profit de la commune. La majeure partie de ces contentieux proviennent de l'urbanisme. La mairie a pour rôle de s'assurer du respect des règles d'urbanisme sur sa commune. En cas d'infraction aux règles d'urbanisme, le maire a également la charge de faire constater la transgression aux services de l'état. Autrement dit, la maire a la responsabilité de s'assurer que toutes les constructions respectent scrupuleusement le Plan Local d'Urbanisme. En cas d'infraction aux règles d'urbanisme, il a le devoir de dresser, ou de faire dresser, un procès-verbal. Une infraction aux règles d'urbanisme constitue généralement un délit condamnable. Dans ce contexte, le rôle du maire s'arrête toutefois à la constatation de l'infraction.

Malgré ces obligations, le nombre de contentieux sur la commune ne dépend pas de la volonté du maire, mais du nombre d'infractions aux règles.

L'ESPLANADE GEORGES HALOY

Le square qui jouxte l'église s'est vu officiellement baptisé Esplanade Georges Haloy, inaugurée le 12 juillet et dédiée à la mémoire de Georges Haloy, président fondateur de « La Renaissance de Pierrerie », association qu'il a créée en 1984 au côté de son épouse Paulette Delamare, native de la commune. Élu conseiller municipal en 1988, Georges, en compagnie de son épouse, a œuvré à la sauvegarde du patrimoine de Pierrerie, en particulier la rénovation de l'église.



Ainsi Georges et Paulette demeureront longtemps encore dans le quotidien des habitants de Pierrerie.

SOUTIEN POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-PIERRE

Reconnue monument historique, la chapelle Saint-Pierre, dont les origines remontent au XI^e siècle, est un témoin important de l'histoire de Pierrerie. Elle revêt une place importante dans la vie et la mémoire collective des villageois.

Aujourd'hui, ce patrimoine est en péril et divers travaux sont nécessaires pour assurer la pérennité de l'édifice. La Fondation du patrimoine a lancé une souscription afin de pouvoir effectuer ces travaux. N'hésitez pas à faire un don, si modeste soit-il, pour la sauvegarde de notre patrimoine. N'oubliez pas que ces dons ouvrent des droits à une réduction d'impôts !

Plus de détails sur :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-saint-pierre-a-pierrerie>



CHANGEMENT DE DIRECTION À L'ÉCOLE

C'est avec tristesse que nous annonçons le départ de Christelle, la directrice de l'école, qui a demandé sa mutation suite aux harcèlements qu'elle a subi toute l'année de la part de certains parents d'élèves. Afin d'assurer la pérennité de notre école et l'éducation de nos enfants, nous demandons à chacun d'adopter un comportement citoyen envers le personnel enseignant, que la crise sanitaire n'a pas épargné.

Nous souhaitons la bienvenue à Simon, son remplaçant, qui va diriger l'école et enseigner aux « grands » dès la rentrée.

À noter aussi que Charlotte, la maîtresse des petites classes, sera absente (un remplaçant est prévu), peut-être dès la rentrée et jusqu'en mars prochain, car elle attend un heureux événement.

Félicitations, Charlotte !



DÉMISSION D'OFFICE DE CONSEILLER MUNICIPAL

Lors des dernières élections, 3 conseillers municipaux n'ont pas tenu tout ou partie du bureau de vote les 20 et 27 juin. Sur ces absences, une était justifiée pour raison professionnelle, tandis que les deux autres conseillers n'ont présenté aucune excuse valable. L'article L. 2121-5 du CGCT stipule que l'absence d'un élu pour la tenue des bureaux de vote peut entraîner sa démission d'office :

Tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif.

Au terme du jugement du Tribunal administratif de Marseille, le tribunal a déclaré irrecevable la requête portée à l'encontre de l'un des deux conseillers, non pas sur le fond, **mais au motif que le tribunal n'a pas été saisi dans les délais réglementaires.** Le tribunal a par contre reçu et déclaré fondée la requête à l'encontre du second conseiller, qui a été démis de ses fonctions.

VITESSE DANS LA COMMUNE

Suite au retour des habitants de Pierrerie concernant la vitesse, le conseil municipal fait appel à IT04 afin d'étudier l'aménagement des routes passant par le Centre de Pierrerie et de ses hameaux. Toujours dans le but de préserver la sécurité de tous dans notre commune, le maire a pris la décision d'entamer les démarches afin de limiter la vitesse à 30 km/h dans le village et les hameaux.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Alors que l'accueil des nouveaux arrivants se déroule traditionnellement en fin d'année, monsieur le maire a, crise sanitaire oblige, convié le 14 juillet les habitants de la commune arrivés en 2020 et 2021 à une rencontre conviviale.

Après un bref discours de bienvenue, suivi de la présentation du maire et des élus, chacun s'est présenté, et c'est avec une bonne humeur certaine que tous se sont dirigés vers l'apéritif de bienvenue offert par la municipalité.

« Nous espérons que chacun trouvera sa place dans notre commune et appréciera ce style de vie, nouveau pour certains », a conclu le maire.

AUTOUR DU FOUR

Un petit mot de remerciement pour l'association Autour du Four et ses bénévoles qui, tout l'été, ont proposé des pizzas au feu de bois et des viennoiseries aux habitants de la commune dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



UN ÉTÉ EN MUSIQUE

Plusieurs concerts sont venus égayer notre été, à commencer par les *Red Fishes* qui, le 3 juillet chez *Cocotte* ont « envoyé » les classiques du rock, après une première partie plus jazzy assurée par *Jazz Gordon*. La buvette et la restauration était assurées par l'équipe de *Cocotte*, avec le savoir-faire et la gentillesse qu'on leur connaît.

Le 14, juillet, c'est *l'Écho Forcalquièren* qui est venu célébrer avec brio la Fête Nationale dans la cour de la Mairie.

Le 26 juillet, c'est Schubert, Bartok et Dohnayi qui étaient à l'honneur dans notre belle église, dans le cadre des rencontres musicales.

Enfin, le 6 août, toujours à l'église, *Léonore Védie* et *Faustine Charles* nous ont gratifiés d'un concert en duo sur le thème du violoncelle à travers les âges.

ÉTAT CIVIL

Décès :

Madame Jacqueline JOURDAN le 06/02/2021

Monsieur Armand BECHT le 28/04/2021

Madame Colette BOURGUE le 02/08/2021

Naissance :

Noah EMOND le 11/03/2021